

Poursuite de la baisse des vols personnels en 2015

En 2015, un peu plus d'un million de personnes de 14 ans et plus se sont déclarées victimes d'au moins un vol personnel¹ (hors véhicules et résidences) dans l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS). Ce chiffre, portant sur la France métropolitaine, est en baisse sur un an. En 2014, il se situait à plus de 1 150 000 et à un peu moins de 1 020 000 en 2015. Cette diminution accentue une tendance de fond qui s'observe depuis près de 10 ans : en 2006², on dénombrait 1,4 million de personnes s'étant déclarées victimes d'au moins un vol personnel. La baisse de plus de 400 000 victimes a surtout concerné les 14 à 29 ans. Ils n'en demeurent pas moins plus exposés que leurs aînés.

Dans les enquêtes CVS de 2007 à 2016³, les vols personnels correspondent à l'agrégation de deux types d'atteintes concernant les personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes l'année précédant l'enquête : les vols avec violences ou menaces (vols à l'arraché, racket, etc.) et les vols sans violence ou menace (vols à la tire, etc.).

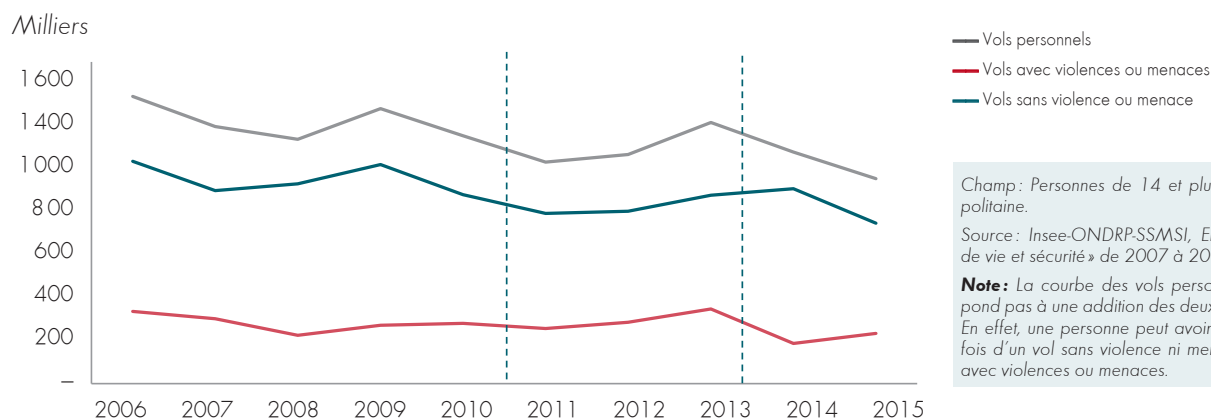
En 2015, on estime à 1 020 000 le nombre de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré au moins un vol personnel [1], soit environ 2% d'entre elles. Ces valeurs sont les plus faibles enregistrées au cours des 10 ans d'enquête.

Une baisse a ainsi été constatée entre les deux dernières enquêtes CVS. Cette variation est principalement due aux vols sans violence ni menace : on enregistre une baisse significative de leur nombre, passant d'environ 970 000 victimes en 2014 à moins de 800 000 en 2015. En conséquence, le taux de victimation est passé de 1,9% à 1,5%.

Les vols avec violences ou menaces ne sont pas concernés par cette baisse entre 2014 et 2015. La variation observée sur cette période n'est pas significative au sens statistique du terme⁴.

En revanche, par rapport à 2006, la tendance à la baisse concerne les victimes de vols personnels considérées dans leur ensemble et pour chacun des deux types de vols. En 2006, on

1 Évolution du nombre annuel de victimes de vols personnels



Champ : Personnes de 14 et plus, France métropolitaine.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2016.

Note : La courbe des vols personnels ne correspond pas à une addition des deux autres atteintes. En effet, une personne peut avoir été victime à la fois d'un vol sans violence ni menace et d'un vol avec violences ou menaces.

(1) Nous entendons par vols personnels, ceux commis ou tentés à l'égard d'une personne qu'il soit avec ou sans violence(s) ou menace(s). Pour simplifier la lecture du document, nous appelons « vols » à la fois ceux qui ont été commis et tentés.

(2) La première enquête « Cadre de vie et sécurité » a eu lieu en 2007. Les résultats portent sur les personnes s'étant déclarées victimes en n-1, c'est-à-dire en 2006.

(3) Voir [Sources et définitions].

(4) Pour qu'une variation soit évoquée, il faut que le risque d'erreur ne dépasse pas un certain seuil (1% à 10%). Au-delà, on considère que le niveau de précision de l'enquête ne permet pas de conclure à l'existence d'une tendance.

avait mesuré à plus de 1,4 million le nombre de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes d'au moins un vol personnel, soit un taux de victimation de 2,8%. Ce taux a reculé de plus de 0,8 point entre 2006 et 2015. Celui des vols sans violence ni menace est passé de 2,2% en 2006 à 1,5% en 2015 et celui des vols avec violences ou menaces de plus de 0,7% à moins de 0,5%.

Une baisse plus marquée pour les jeunes

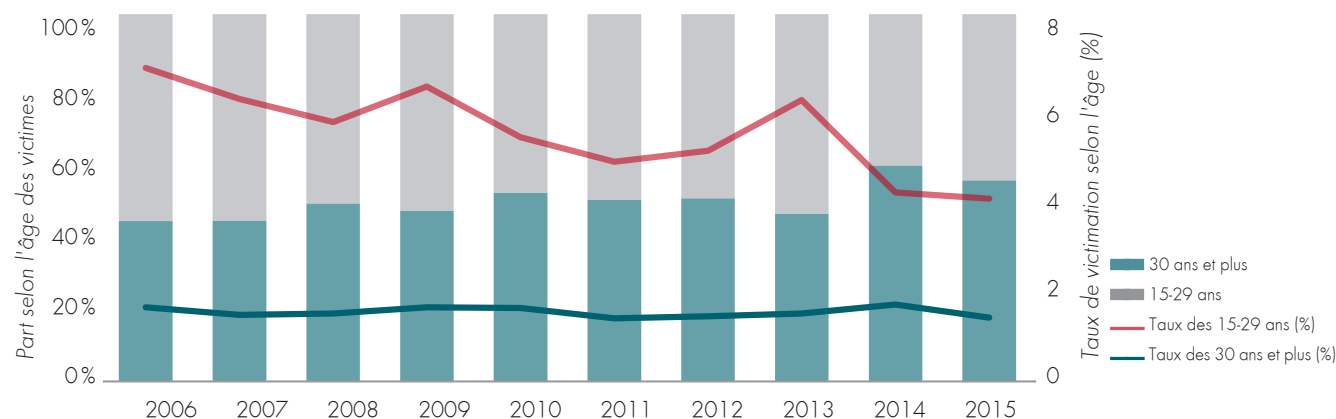
Jusqu'en 2013, les jeunes de 14 à 29 ans représentaient la majorité des victimes de vols personnels, en moyenne plus de 50%. En 2014 et 2015, leur part est passée sous le seuil de 50% (respectivement 41% et 45%) [2]. Cette diminution est également observée pour les deux atteintes prises séparément. Concernant les vols sans violence ni menace, les jeunes représentaient en moyenne 50% des victimes entre 2006 et 2013 puis 41% en 2014 et 47% en 2015. En moyenne, plus de 6 victimes sur 10 se déclarant victimes de vols avec violences ou menaces étaient âgées de 14 à 29 ans entre 2006 et 2013. La baisse de leur part est d'autant plus importante, 43% en 2014 et 42% en 2015.

En 2015, 461 000 jeunes de 14 à 29 ans se sont déclarés victimes de vols personnels. On en dénombrait 805 000 en 2006. Ces victimes représentaient 6,8% des jeunes de 14 à 29 ans en 2006 et 4% en 2015.

Pour les vols sans violence ni menace, entre 2006 et 2015, le nombre de victimes de 14 à 29 ans passe de 587 000 (soit 5% des jeunes) à 374 000 (3,2%). De même, le nombre de personnes de 14 à 29 ans déclarant au moins un vol avec violences ou menaces diminue. Cette baisse est progressive sur l'ensemble de la période. En 2006, un peu moins de 250 000 personnes de 14 à 29 ans s'étaient déclarées victimes d'un vol violent (2,1% des jeunes) et un peu plus de 100 000 en 2015 (0,9%).

La part des jeunes diminuant depuis 2006, celle des victimes de 30 ans ou plus augmente. En 2006, ces derniers représentaient 44% de l'ensemble des victimes. En 2015, cette part est de 55% [2]. Cette augmentation est d'autant plus forte pour les victimes de vols commis avec violences ou menaces (32% en 2006 et 58% en 2015). Cependant, en comparaison avec l'ensemble des tranches d'âge, les 14-29 ans restent plus exposés aux vols personnels.

2 Répartition selon l'âge des victimes et évolution du taux de victimation des vols personnels



Champ : Personnes de 14 et plus victimes de vol personnel, France métropolitaine.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2016

Sources et définitions

L'étude a été réalisée à partir des résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » menées conjointement par l'Insee et l'ONDRP depuis 2007, et avec le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) depuis 2015. Plus de 16 000 personnes sont interrogées en moyenne chaque année. Après pondération, les échantillons sont représentatifs de la population âgée de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine. Cette étude porte sur les évolutions des vols

personnels, correspondant aux vols ou tentatives de vol avec violences ou menaces ainsi qu'aux vols ou tentatives sans violence ni menace. Le regroupement de ces deux atteintes ne correspond pas à une addition de ces dernières car une personne peut avoir été victime à la fois de vols sans violence ni menace et de vols avec violences ou menaces. Les évolutions sont étudiées selon le prisme de l'âge de la victime au moment de l'enquête.